



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2006/10
14 août 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés

Cinquante-troisième session
Genève, 13-16 juin 2006

RAPPORT DE SA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION

1. M^{me} Virginia Cram-Martos, Directrice de la Division du commerce et du bois de la CEE, a ouvert la réunion. Elle a résumé les résultats du processus de réforme de la CEE récemment mis en œuvre ainsi que ses conséquences pour les activités de la Section spécialisée.
2. Ont participé à la réunion les représentants des pays suivants: Allemagne, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Italie, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Tunisie et Turquie.
3. La Communauté européenne était également représentée.
4. Des représentants de l'organisation non gouvernementale suivante ont participé aux travaux: Conseil international des fruits secs.
5. Des représentants de la Bulgarie et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'ont pu assister à la session et se sont fait excuser.

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2006/1.

6. Les délégations ont adopté l'ordre du jour provisoire après s'être entendues sur une modification de l'ordre dans lequel les différents points seraient examinés. Les documents mentionnés dans l'ordre du jour sous les cotes ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2006/3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 n'ont pas été soumis. Les documents sous les cotes de 2005 ont été utilisés à la place. Les documents suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour:

| Code | Titre | Soumis par |
|--------|--|---------------------------|
| INF.1 | Projet de proposition visant à modifier la norme-cadre révisée pour les normes CEE-ONU | Allemagne (A/F) |
| INF.2 | Proposition visant à modifier la norme CEE-ONU DF-08, Dattes entières | Allemagne (A/F) |
| INF.3 | Proposal for a new UNECE Standard: Inshell Pecans | États-Unis d'Amérique (A) |
| INF.4 | Proposal for a new UNECE Standard: Pecan Kernels | États-Unis d'Amérique (A) |
| INF.5 | Proposal for a new UNECE Standard: Inshell Peanuts | États-Unis d'Amérique (A) |
| INF.6 | Proposal for a new UNECE Standard: Peanut Kernels | États-Unis d'Amérique (A) |
| INF.7 | Proposal for a new UNECE Standard: Inshell Macadamia Nuts | États-Unis d'Amérique (A) |
| INF.8 | Proposal for a new UNECE Standard: Macadamia Kernels | États-Unis d'Amérique (A) |
| INF.9 | Proposal to review UNECE Standard: DF-01, Inshell Walnuts | Allemagne (A) |
| INF.10 | Proposal to review UNECE Standard: DF-03, Inshell Hazelnuts | Allemagne 2005 (A) |
| INF.11 | Proposal for discussion under Agenda Item 8, Strengthening the work of the Section | États-Unis d'Amérique (A) |
| INF.12 | Strengthening Agricultural Equality Standards work in the UNECE | Secrétariat de la CEE |

L'annexe 2 résume les activités qui doivent être menées pour donner suite aux décisions prises à la réunion de la Section spécialisée.

Point 2. Faits intéressants survenus depuis la session précédente

Documents: ECE/TRADE/C/2006/3, ECE/TRADE/C/2006/10, INF.12.

a) CEE et ses organes subsidiaires

7. Le secrétariat a présenté les principales décisions prises à la soixante et unième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (TRADE/WP.7/2005/9) concernant les travaux de la Section spécialisée.

b) Concentration des travaux relatifs aux normes de qualité des produits agricoles à la CEE

8. La Directrice de la Division du commerce et du bois a expliqué le processus de réforme de la CEE. L'un des résultats de ce processus a été une demande visant à engager des échanges de vues avec l'OCDE en vue de concentrer les activités relatives aux normes de qualité des produits agricoles à la CEE. Il s'en est suivi la décision d'élaborer un plan de transition provisoire à soumettre à l'approbation de la CEE et de le transmettre au Régime de l'OCDE chargé des travaux sur les brochures explicatives (à partir des normes CEE-ONU) en vue de son examen. Le projet de plan de transition (INF.12) a été présenté et il a été demandé aux délégations de communiquer leurs observations éventuelles au secrétariat.

9. La Section spécialisée est convenue que, sous réserve de l'acceptation du plan à la réunion du Régime de l'OCDE en novembre 2006, le secrétariat de la CEE devrait commencer à travailler sans tarder sur les brochures explicatives, et à coopérer aux travaux relatifs aux brochures de l'OCDE en cours d'élaboration. Il a été suggéré que la première brochure explicative élaborée par la CEE pour les produits secs et séchés soit consacrée aux noix en coque et aux cerneaux de noix, projet déjà en cours aux États-Unis, lesquels se sont proposés pour en être le rapporteur. La présentation de l'OCDE devrait être utilisée.

c) Autres organisations

10. Le représentant de l'Allemagne a résumé quelques-uns des faits intervenus récemment dans le cadre du Régime de l'OCDE. Plusieurs nouvelles brochures explicatives et recommandations avaient été adoptées. Certaines d'entre elles peuvent être téléchargées gratuitement depuis le site Web du Régime. Au cours de la mise en œuvre de son processus de réforme, le Régime avait choisi un organisme qui serait chargé de lui apporter une assistance technique et dont le contrat était en cours d'établissement. Les travaux en cours comprennent des brochures sur les noisettes et les pistaches (en coque et décortiquées) et sur les pruneaux.

11. Le secrétariat a présenté la gamme des couleurs pour les cerneaux de noix, élaborée conjointement par la CEE et l'OCDE. Quelques délégations se sont dites déçues par la qualité de cette gamme. Elles ont souligné que le contrôle de la qualité, en particulier en ce qui concerne la couleur, devrait être plus strict à l'avenir.

Point 3. Révision de la norme-cadre

Document: Norme-cadre à appliquer aux normes CEE-ONU concernant les produits secs et séchés
INF.1 (Allemagne).

12. La Section spécialisée a examiné la norme-cadre révisée à appliquer aux normes CEE-ONU concernant les produits secs et séchés. La proposition était présentée par l'Allemagne au nom du groupe de travail qui avait analysé le document en détail à sa réunion informelle du 12 juin 2006. Le nouveau projet de norme-cadre a repris les idées et approches proposées lors des travaux sur les recommandations concernant les noisettes en coque et les noix en coque en 2004-2005.

13. La Commission européenne a émis une réserve au sujet de la norme-cadre et des autres documents révisés qui ont été alignés sur cette norme, afin de donner aux États membres de l'Union européenne le temps d'exprimer leur opinion sur les modifications proposées.
14. La norme-cadre révisée indique clairement que les normes sont conçues pour des produits destinés à être consommés directement ou mélangés à d'autres produits sans autre transformation.
15. La Section spécialisée a décidé de conserver la caractéristique «Exempte d'humidité extérieure anormale» dans la norme. L'humidité extérieure peut être provoquée accidentellement et entraîner une teneur en eau plus élevée dans certaines parties du lot ou des colis concernés.
16. Les délégations ont décidé d'éviter d'utiliser des fourchettes de calibre ou des codes de calibre déterminés dans les définitions concernant le calibrage. Cela devrait faciliter la mise en œuvre des normes dans les pays ayant des habitudes différentes en matière de commerce et de calibrage. Toutefois, il convient de se demander comment cette recommandation générale affecterait l'application de chacune des normes.
17. Les mentions concernant le «poids net» et la présence d'agents conservateurs ont été retirées de la norme-cadre. Ces questions devraient être traitées dans le cadre des législations nationales.
18. La Section spécialisée a décidé d'utiliser à titre expérimental la norme-cadre révisée, établie d'un commun accord, pour les nouvelles normes et les recommandations à l'essai. Les pays examineront les résultats à la prochaine réunion de la Section et décideront s'il y a lieu ou non de recommander le document au Groupe de travail pour approbation en 2007. Le secrétariat distribuera le projet final de norme-cadre révisée quatre mois avant la réunion du WP.7 pour permettre aux pays et aux autres parties intéressées de faire des observations sur le texte.
19. Il n'a pas été possible de parvenir à un accord au sujet des définitions des agents conservateurs et des additifs devant figurer dans l'annexe de la norme-cadre révisée. Pour diverses raisons, pratiques ou autres, les participants ont estimé que les définitions étudiées par la Section n'avaient pas leur place dans la norme-cadre. La Section spécialisée a décidé de réexaminer cette question à sa session de l'année prochaine.
20. La Section est convenue d'éviter, en règle générale, d'utiliser des décimales dans les pourcentages figurant dans le tableau des tolérances afin de faciliter l'application des normes. Toutefois, il convient de se demander comment cette recommandation générale affecterait l'application de chacune des normes.

Point 4. Examen des normes CEE-ONU

a) Noisettes en coque

Document: INF.10 (Allemagne).

21. La Section spécialisée a examiné la norme révisée concernant les noisettes en coque, présentée par l'Allemagne selon la nouvelle norme-cadre. Les délégations ont décidé de

conserver la notion de «type commercial» dans la norme. La différence entre le calibre minimum et le calibre maximum a été modifiée et définie comme «ne devant pas dépasser 3 mm» afin de faciliter l'utilisation de la norme à la fois dans le système métrique et dans le système impérial britannique. Deux variantes concernant les tolérances pour les produits non conformes aux caractéristiques minimales ont été étudiées. La décision devrait être prise après consultation avec les services de commerce et d'inspection.

22. La Section spécialisée a décidé de recommander au Groupe de travail d'adopter le texte en tant que nouvelle recommandation et de le mettre à l'essai pendant toute l'année 2007.

b) Noix en coque

Document: INF.9 (Allemagne).

23. La délégation allemande a présenté une version révisée de la norme concernant les noix en coque. La Section spécialisée a décidé de considérer le texte révisé comme une activité en cours pendant une année supplémentaire pour que les producteurs et les exportateurs puissent utiliser à titre expérimental les nouveaux chiffres figurant dans le tableau des tolérances. Il fallait également préciser si, dans les caractéristiques commerciales, la mention «année de la récolte» devait être obligatoire ou facultative. Les consommateurs peuvent souhaiter connaître l'année de la récolte car la transformation des graisses des cerneaux de noix au fil du temps peut nuire à la qualité du produit.

24. La Section spécialisée a demandé au groupe de travail composé de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique (Rapporteur), de la France et de l'Italie d'établir la version définitive du texte de la norme et de la gamme des couleurs, et de la présenter à la prochaine session en tant que recommandation à mettre à l'essai pendant toute l'année 2007. Elle a également demandé au secrétariat d'inviter d'autres grands producteurs de noix à participer aux travaux concernant cette norme. Pour échanger des informations et accélérer les travaux, le secrétariat et la Section utiliseront le serveur de listes.

Point 5. Examen de recommandations de la CEE

a) Amandes en coque – (période d'essai jusqu'en novembre 2006)

Document: Amandes en coque
TRADE/WP.7/GE.2/2005/19/Add.1.

25. Les délégations ont aligné la recommandation CEE révisée pour les amandes en coque sur la nouvelle norme-cadre. Quelques pays se sont dits préoccupés par l'assouplissement de l'ensemble des tolérances dans les caractéristiques minimales, craignant que les nouveaux chiffres aient une incidence négative sur leurs exportations. Afin de permettre aux professionnels d'utiliser à titre expérimental les nouvelles valeurs figurant dans le tableau des tolérances, la Section spécialisée a décidé de recommander au Groupe de travail de prolonger d'une année la période d'essai pour la version modifiée de la norme.

b) Amandes de pistaches et amandes de pistaches pelées – (période d’essai jusqu’en novembre 2006)

Document: Amandes de pistaches et amandes de pistaches pelées
TRADE/WP.7/GE.2/2005/19/Add.2.

26. La Section spécialisée a décidé de recommander au Groupe de travail de prolonger la période d’essai d’une année. Les participants ont demandé au groupe de travail composé de l’Italie, des États-Unis d’Amérique et de la Turquie (Rapporteur) d’adapter la recommandation en fonction de la nouvelle norme-cadre et de la présenter à la prochaine session. La Section spécialisée a demandé au secrétariat de se renseigner pour savoir si d’autres pays producteurs de pistaches souhaiteraient participer aux travaux concernant cette norme.

c) Tomates séchées – (période d’essai jusqu’en novembre 2007)

Document: Tomates séchées
TRADE/WP.7/GE.2/2005/19/Add.3.

27. La Section spécialisée a demandé aux États-Unis d’Amérique (Rapporteur) et à l’Italie d’adapter la recommandation en fonction de la nouvelle norme-cadre et de la présenter à la prochaine session. Le secrétariat devrait inviter d’autres pays producteurs à participer aux travaux concernant cette norme.

Point 6: Projets de nouvelles normes CEE-ONU

a) Amandes blanchies

Document: Amandes blanchies
TRADE/WP.7/GE.2/2005/6.

28. Le Rapporteur du groupe de travail (Espagne) a fait savoir qu’aucune observation n’avait été reçue au cours de l’année écoulée.

29. La délégation des États-Unis a fait observer que les amandes blanchies étaient considérées comme un produit transformé.

30. Le texte a été corrigé pour indiquer qu’en cas de calibrage ou de criblage ces opérations doivent précéder le blanchiment. Toutes les délégations ont été invitées à étudier le texte pendant une année supplémentaire, en coopération avec les professionnels de leur pays, et à faire parvenir leurs observations au Rapporteur. L’Espagne alignera le texte sur la nouvelle norme-cadre.

b) Noix de macadamia en coque et noix de macadamia décortiquées

Documents: INF.7, INF.8 (États-Unis).

31. Le Rapporteur du groupe de travail (États-Unis) a indiqué qu’aucune observation n’avait été reçue depuis la dernière session. La Section a noté que très peu de pays faisaient le commerce des noix de macadamia en coque. Si ces pays ne soumettent pas leurs observations sur cette catégorie de noix de macadamia, la norme devrait porter uniquement sur les noix de macadamia

décortiquées. Les États-Unis adapteront le texte de la norme en fonction de la nouvelle norme-cadre. Les pays producteurs ont été invités à participer aux travaux concernant cette norme.

c) Noix de pécan en coque et noix de pécan décortiquées

Documents: INF.3, INF.4 (États-Unis).

32. Le Rapporteur du groupe de travail (États-Unis) a suggéré d'exclure de la norme les noix de pécan en coque car le commerce international en est peu développé. La Section a demandé au Conseil international des fruits secs de fournir des statistiques sur le volume des échanges commerciaux pour divers types de produits secs, en coque ou décortiqués. Ces informations devraient être utiles pour déterminer les produits devant faire l'objet d'une norme. Le Rapporteur actualisera cette norme en fonction de la nouvelle norme-cadre.

d) Pêches séchées

Document: Pêches séchées
TRADE/WP.7/GE.2/2005/15.

33. Le Rapporteur du groupe de travail (Espagne) a fait savoir qu'aucune observation n'avait été reçue depuis la dernière session. La délégation des États-Unis a accepté une proposition visant à lui confier le rôle de rapporteur pour cette norme. Il a été suggéré de prendre contact avec les pays producteurs. La délégation italienne fournira les coordonnées des personnes à contacter.

e) Piments séchés

34. Aucune nouvelle proposition n'a été avancée par le groupe de travail (Espagne (Rapporteur), Grèce, Hongrie). La Section a recommandé de suspendre les travaux concernant cette norme et d'y revenir si les volumes des échanges augmentaient à l'avenir.

f) Arachides en coque et arachides décortiquées

Documents: INF.5, INF.6 (États-Unis).

35. Le Rapporteur du groupe de travail (États-Unis) a indiqué qu'aucune observation n'avait été reçue depuis la dernière session. Les États-Unis adapteront le texte des deux normes en fonction de la nouvelle norme-cadre. Les pays ont été invités à soumettre une justification, d'ici à la prochaine session, pour l'élaboration de ces normes.

Point 7. Travaux accomplis dans le contexte du Régime de l'OCDE en ce qui concerne l'échantillonnage

36. La délégation de l'OCDE n'étant pas présente à la réunion, ce point a été supprimé de l'ordre du jour.

Point 8. Renforcement des travaux de la Section

Document: INF.11.

37. Le secrétariat a fait un exposé sur la manière d'utiliser le serveur de listes pour améliorer les communications et l'échange d'informations et pour encourager une plus large participation aux travaux de la Section.

38. La Section spécialisée a accueilli avec intérêt les propositions des États-Unis (INF.11) sur les moyens de rendre les travaux de la Section plus rationnels et plus efficaces.

39. Certaines de ces propositions visent à rappeler et à renforcer les dispositions relatives aux méthodes de travail annexées au Protocole de Genève. Les délégations ont fait valoir que la Section spécialisée ne devrait pas abandonner les mécanismes autorisant les pays à établir des projets de proposition et à les présenter à la session plénière.

40. Les participants ont souligné l'importance de la session informelle du lundi. Toutes les délégations sont encouragées à y participer et à examiner les points de l'ordre du jour afin de mieux se préparer à la session plénière. Le secrétariat informera les pays en conséquence.

Point 9. Application des normes CEE-ONU

41. Le secrétariat présentera, à la prochaine session de la Section, une proposition concernant les moyens d'améliorer la présentation des informations sur l'application des normes CEE-ONU sur le site Web de la CEE.

Point 10. Activités de renforcement des capacités

42. Le secrétariat a fourni des renseignements sur les activités de renforcement des capacités ci-après:

- Atelier commun OCDE/CEE/CE sur les fruits et légumes prévu du 3 au 7 juillet 2006 à Tbilissi (Géorgie). Les participants y examineront la façon d'interpréter les normes et d'en appliquer les procédures d'inspection.
- Stage de formation international Slovaquie/OCDE/CEE, du 19 au 21 juin 2006 à Mojmírovce (Slovaquie).
- La délégation allemande a confirmé que la vingt-sixième Réunion internationale sur le contrôle de la qualité des fruits et des légumes se tiendrait du 5 au 7 mars 2007 au Gustav-Stresemann-Institut de Bonn.
- La délégation du Royaume-Uni a confirmé que le stage de formation sur l'harmonisation de l'interprétation des normes se tiendrait à Guildford (Royaume-Uni) du 13 au 15 septembre 2006.

Point 11. Questions diverses

43. Il a été demandé au secrétariat d'actualiser les références aux méthodes de détermination de la teneur en eau dans les documents relatifs aux produits séchés selon la définition donnée dans la norme-cadre.

44. L'Allemagne a fait part de problèmes rencontrés au stade de l'importation dans le cas des raisins secs ne présentant pas la teneur en minimale en eau requise, et a demandé aux délégations d'échanger des informations pour déterminer si la teneur minimale en eau indiquée dans la norme était toujours appropriée.

Point 12. Travaux futurs

45. Au nom de la Tunisie, la délégation allemande a présenté des propositions visant à modifier la norme CEE-ONU pour les dattes entières (document INF.12). Ces propositions avaient été brièvement discutées le 12 juin à la réunion informelle du groupe de travail. La Section spécialisée a demandé à la Tunisie de joindre une note justificative et au secrétariat de distribuer le document aux pays pour observations. La Tunisie incorporerait ces observations dans un projet de norme révisée qui serait examiné à la prochaine session de la Section.

46. La délégation de la Turquie a proposé d'aligner le texte de la norme relative aux noisettes décortiquées sur la nouvelle norme-cadre afin de faciliter l'élaboration de la brochure de l'OCDE.

47. L'annexe 1 contient l'ordre du jour provisoire de la session de 2007 de la Section spécialisée. Les propositions supplémentaires devraient être communiquées au secrétariat au moins 12 semaines avant la prochaine session, qui doit en principe avoir lieu du 25 au 29 juin 2007. La date limite pour la présentation des documents pour la prochaine session est fixée au 30 mars 2007.

Point 13. Élection du Bureau

48. La Section spécialisée a élu M. Csaba Gáspár (Hongrie) à la présidence et M. Ilhami Köksal (Turquie) à la vice-présidence.

Point 14. Adoption du rapport

49. La Section spécialisée a adopté son rapport.

Les additifs suivants font l'objet d'une publication à part:

Add.1 Standard Layout (Norme-cadre)

Add.2 Draft revised UNECE Standard for Dates (Projet de norme CEE-ONU révisée pour les dattes)

Add.3 Draft revised UNECE Standard for Inshell Almonds (Projet de norme CEE-ONU révisée pour les amandes en coque)

Add.4 Draft revised UNECE Standard for Inshell Hazelnuts (Projet de norme CEE-ONU révisée pour les noisettes en coque)

Annexe 1. Ordre du jour provisoire pour 2007

| | | |
|-----|---|--|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/1 |
| 2. | Faits intéressants survenus depuis la session précédente | |
| | a) CEE et ses organes subsidiaires | ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/2 |
| | b) Concentration des travaux relatifs aux normes de qualité des produits agricoles à la CEE | ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/3 |
| | c) Autres organisations | |
| 3. | Révision de la norme-cadre | ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/4 |
| 4. | Examen de recommandations de la CEE | |
| | a) Amandes en coque (période d'essai jusqu'en novembre 2007) | ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/5 |
| | b) Amandes de pistaches et amandes de pistaches pelées (période d'essai jusqu'en novembre 2007) | ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/6 |
| | c) Tomates séchées (période d'essai jusqu'en novembre 2007) | ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/7 |
| | d) Noisettes en coque (période d'essai jusqu'en novembre 2007) | ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/8 |
| 5. | Examen de normes CEE-ONU | |
| | a) Noisettes décortiquées | ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/9 |
| | b) Noix en coque | ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/10 |
| | c) Dattes entières | ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/11 |
| 6. | Projet de nouvelles normes CEE-ONU | |
| | a) Amandes blanchies | ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/12 |
| | b) Noix de macadamia en coque et noix de macadamia décortiquées | ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/13 ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/14 |
| | c) Noix de pécan en coque et noix de pécan décortiquées | ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/15 ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/16 |
| | d) Pêches séchées | ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/17 |
| | e) Arachides en coque et arachides décortiquées | ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/18 ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/19 |
| 7. | Travaux accomplis dans le contexte du Régime de l'OCDE en ce qui concerne l'échantillonnage | |
| 8. | Renforcement des travaux de la Section | |
| 9. | Application des normes CEE-ONU | |
| 10. | Activités de renforcement des capacités | |
| 11. | Questions diverses | |
| 12. | Travaux futurs | |
| 13. | Élection du Bureau | |
| 14. | Adoption du rapport | |

**Annexe 2. Suite donnée aux décisions prises à la réunion
de la Section spécialisée**

| | Suite donnée | Date limite | Responsabilité |
|-----|--|-------------|--|
| 1. | Étudier les expériences des pays qui appliquent la norme-cadre révisée aux nouvelles normes et aux recommandations à l'essai | 16/04/2007 | Pays/Secrétariat |
| 2. | Distribuer le projet final de norme-cadre révisée quatre mois avant la réunion de 2007 du WP.7, pour observations | 1/06/2007 | Secrétariat |
| 3. | Demander aux pays des suggestions concernant les définitions des agents conservateurs et des additifs pour l'annexe de la norme-cadre révisée | 1/06/2007 | Pays/Secrétariat |
| 4. | Demander aux pays de rendre compte de leur expérience s'agissant de ne pas utiliser de décimales dans les pourcentages figurant dans le tableau des tolérances | 16/04/2007 | Pays/Secrétariat |
| 5. | Établir la norme pour les noisettes en coque (INF.10) en vue de sa présentation au WP.7 | 28/08/2006 | Allemagne/Secrétariat |
| 6. | Recueillir des informations sur les résultats de l'utilisation, à titre expérimental, des nouveaux chiffres figurant dans le tableau des tolérances et de la caractéristique «année de la récolte» dans la norme pour les noix en coque. Inviter les pays producteurs de noix à apporter leur contribution | 16/04/2007 | Pays/Secrétariat |
| 7. | Établir la version définitive du texte de la norme et de la gamme des couleurs pour les noix en coque | 16/04/2007 | Allemagne, États-Unis (Rapporteur), France, Italie/Secrétariat |
| 8. | Adapter la recommandation sur les pistaches et les amandes de pistaches pelées en fonction de la nouvelle norme-cadre. Inviter les pays producteurs de pistaches à apporter leur contribution | 9/04/2007 | États-Unis, Italie, Turquie (Rapporteur)/ Secrétariat |
| 9. | Adapter la recommandation sur les tomates séchées en fonction de la nouvelle norme-cadre. Inviter les pays producteurs de tomates séchées à apporter leur contribution | 9/04/2007 | États-Unis (Rapporteur), Italie/Secrétariat |
| 10. | Sous réserve de l'acceptation du plan de transition par l'OCDE, commencer à travailler sur les brochures explicatives pour les noix en coque et les cerneaux de noix | | États-Unis/Secrétariat |
| 11. | Recueillir des observations sur le projet de norme pour les amandes blanchies. Aligner la norme sur la nouvelle norme-cadre | 16/04/2007 | Pays/Espagne/Secrétariat |

| | Suite donnée | Date limite | Responsabilité |
|-----|--|-------------|---|
| 12. | Décider s'il convient de limiter la portée des normes pour les noix de macadamia aux seules noix de macadamia décortiquées. Aligner la norme sur la nouvelle norme-cadre | 16/04/2007 | Pays/États-Unis/Secrétariat |
| 13. | Établir des statistiques sur le volume des échanges commerciaux pour divers types de produits secs, en coque ou décortiqués | 8/01/2007 | Conseil international des fruits secs/Secrétariat |
| 14. | Décider s'il convient de limiter la portée des normes pour les noix de pécan aux seules noix de pécan décortiquées. Aligner la norme sur la nouvelle norme-cadre | 16/04/2007 | Pays/États-Unis/Secrétariat |
| 15. | Recueillir des observations sur le projet de norme pour les pêches séchées | 9/04/2007 | Pays/États-Unis/Secrétariat |
| 16. | Adapter les projets de norme sur les arachides en coque et les arachides décortiquées en fonction de la nouvelle norme-cadre. Inviter les pays à soumettre des justifications pour l'établissement de ces normes | 16/04/2007 | Pays/États-Unis/Secrétariat |
| 17. | Rédiger une proposition sur les moyens d'améliorer la présentation des informations sur l'application des normes CEE-ONU sur le site Web de la CEE | 19/02/2007 | Secrétariat |
| 18. | Actualiser les références aux méthodes de détermination de la teneur en eau dans les documents relatifs aux produits séchés selon la définition donnée dans la norme-cadre | 5/02/2007 | Secrétariat |
| 19. | Recueillir des informations pour déterminer si la teneur minimale en eau indiquée dans la norme pour les raisins secs est toujours appropriée | 15/01/2007 | Pays/Secrétariat |
| 20. | Distribuer le projet de norme pour les dattes entières (avec une note justificative) aux pays en vue de recueillir leurs observations | 14/08/2006 | Pays/Tunisie/Secrétariat |
| 21. | Aligner le texte de la norme relative aux noisettes décortiquées sur la nouvelle norme-cadre | 18/10/2006 | Turquie/Secrétariat |
